



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 96 CC/26

Réunion du 13/02/2018

Membres : MM. LECOUR - FAORO – DA SILVA.

ENGAGEMENT D4 – 2^{ième} phase

Les clubs désirant engager une nouvelle équipe en D4 2^{ième} phase basse doivent s'inscrire avant le 25/02/2018.

CHANGEMENT HORAIRE D'ETE

À partir du week-end du 03 et 04 Mars 2018, les matchs seront reprogrammés aux heures d'Eté

- Match Lever de rideau 13 h 00
- Match principal à 15h

COURRIER

De **MARSANNAY** : tous les matchs se joueront sur le terrain synthétique du stade de la Rente Logerot jusqu'au 28/02/2018.

SENIORS

MATCHS REMIS du 17/12/2017

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.
Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés
- 2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.
- 3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.
Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D3

ST REMY 2 – VAL DE NORGE 2 - prochain match le 18/02/2018

D4 :

FCAB 2 – DAIX 3 - prochain match le 18/02/2018

MVF 3 – MVF 4 - PLOMBIERES 3 – ECHENON 3 - prochain match le 18/02/2018

CHANGEMENTS DATES ET/OU HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19707993 D2 A ST APOLLINAIRE 3 – TILLES FC du 25/02/2018 se jouera le 24/02/2018 à 17H30.

Match 19925915 D4 B MVF 3 – PRECY du 18/02/2018 se jouera VENAREY LES LAUMES.

Match 19926102 D4 - H ST APOLLINAIRE 4 – DIJON DINAMO du 03/12/2017 se jouera le 18/02/2018 à 14h30.

Match 19708698 D3 D MERCEUIL – CHEVIGNY ST SR 3 du 18/02/2018 se jouera à CHEVIGNY ST SAUVEUR.

REPROGRAMMATION DES MATCHS

Match 19707983 D1 A UCCF 2 – MAREY du 11/02/2018 se jouera le 18/02/2018.

Match 19707971 D1 A MAREY – ESVO du 18/02/2018 remis en date ultérieure

Match 19925945 D4 C FCAB 2 – TIL CHATEL 2 du 11/02/2018 se jouera le 04/03/2018.

Match 19926053 D4 G DAIX 3 – ENT.ETEVAUX du 11/02/2018 se jouera le 04/03/2018.

Match 20156120 CCCO GEVREY – FCAB du 11/02/2018 remis en date ultérieure

Match 20265240 CCCO BLIGNY – MPL 2 du 11/02/2018 remis en date ultérieure.

Match 20156126 CCCO MORVANDELLE – BELAN du 11/02/2018 se jouera le 04/03/2018.

Match 20156122 CCCO SACRIBAINE – ESVO du 11/02/2018 se jouera le 18/02/2018.

Match 20156125 CCCO DIJON DINAMO – GRESILLES FC du 11/02/2018 se jouera le 18/02/2018.

Match 20156129 CCCO AHUY - CCOF du 11/02/2018 se jouera le 18/02/2018.

JEUNES

FORFAIT U13 FESTIFOOT

Groupe 5 : de EF VILLAGES.

MATCHS REMIS

- **Match 19708980 U15 ACCESS FONTAINE LES DIJON – BEAUNE 3 du 02/12/2017** se jouera le 07/04/2018.
- **Match 19708981 U15 ACCESS QUETIGNY – TALANT du 24/02/2018** se jouera à 17 h 00
- **Match 19708793 U18 ACCESS ST APOLLINAIRE – GEVREY du 24/02/2018** se jouera le 10/02/2018 à 17 h 00

CHANGEMENTS DATES ET/OU D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 20321851 U13 D1 A DFCO 2 – DFCO FEMININ du 10/03/2018 se jouera le 14/03/2018 à 15h00.

Match 19708978 U15 ACCESS ST APOLLINAIRE – USSE du 02/12/2017 se jouera le 17/03/2018 à 14h00

Match 19924705 U15 D1 A MVF – GENLIS du 24/02/2018 se jouera le 28/02/2018 à GENLIS match retour à MVF.

Match 19708980 U15 ACCESS FONTAINE LES DIJON – BEAUNE 2 se jouera le 07/04/2018.

Match 19924670 U18 D1 A GEVREY 2 - MVF du 01/04/2018 se jouera le 31/03/2018 à 15h.

Match 20156044 U15 CCO GEVREY 2 – LONGVIC du 24/02/2018 se jouera le 21/02/2018.

Match 20014527 U15 D2 B EF VILLAGES – LONGVIC du 28/04/2018 se jouera à MESSIGNY.

Demande d'inversion de FAUVERNEY

La commission, en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :

Match Aller : 19990939 Ent FAUVERNEY 2 – CHEVIGNY ST SR 2 du 25/02/2018

Match Retour : 19990984 CHEVIGNY ST SR 2 – Ent FAUVERNEY 2 du 4/03/2018

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est **impératif** que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus **soit 6 jours avant la date de la rencontre**. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

TOURNOIS

ENT CESSEY /BRESSEY / LONGCHAMP

U13 – U9 > le 06 MAI 2018 et

U7 – U11 -> le 05 MAI 2018

TALMAY :

U6 à U11

Samedi 02/06/2018

CCOF :

U7 – U9 -> le 09 Juin 2018

U11 – U13 -> le 10 Juin 2018

FEMININES

Championnats U15 et U18 F

Tous les matchs de la phase non joués sont donnés perdu aux 2 clubs 0 pt.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P. FAORO